

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Transports

Arrêté du

modifiant l'arrêté du 26 novembre 2003 fixant la liste des astreintes mises en place au sein de la direction générale de l'aviation civile, des établissements publics qui en dépendent et du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile

NOR :

La ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2003-1129 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de rémunération des astreintes et de compensation des interventions professionnelles effectuées au sein de la direction générale de l'aviation civile, dans les établissements publics qui en dépendent et au bureau d'enquêtes et analyses pour la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2003 modifié fixant la liste des astreintes mises en place au sein de la direction générale de l'aviation civile, des établissements publics qui en dépendent et du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'avis du comité technique de réseau placé auprès du directeur général de l'aviation civile en date du _____,

Arrête :

Article 1^{er}

Le tableau figurant en annexe de l'arrêté du 26 novembre 2003 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

SERVICE	OBJET DE L'ASTREINTE	NOMBRE ET TYPE D'ASTREINTE
<i>Direction générale</i>	Astreinte de direction générale.	1 astreinte de semaine ¹ .
Pôle de la communication	Astreinte de direction.	1 astreinte de fin de semaine et jours fériés.
Cabinet	Astreinte (chauffeur).	1 astreinte de semaine 1 astreinte de fin semaine 1 astreinte de jour férié isolé
<i>Secrétariat général</i>		
Bureau de la logistique	Astreinte technique.	1 astreinte de semaine.
<i>Service des systèmes d'information et de la modernisation (SSIM)</i>	Astreinte opérationnelle et technique.	5 astreintes de semaine.
<i>Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA)</i>	Astreinte de maintenance.	2 astreintes de semaine.
	Astreinte de suivi de travaux.	5 astreintes de semaine. 3 astreintes de fin de semaine et de jour férié.
	Astreinte d'exploitation viabilité hivernale.	2 astreintes de semaine (entre le 15/11 et le 31/03).
<i>École Nationale de l'Aviation Civile</i>		
Direction de la formation au pilotage et des vols : Bureau des opérations centralisées (site de Toulouse)	Astreinte opérationnelle et technique.	1 astreinte de fin de semaine et jours fériés.
Centre de Melun	Astreinte opérationnelle et technique.	2 astreintes de semaine.
<i>Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile</i>	Astreinte enquêtes-accidents (niveau central).	1 astreinte de semaine et 2 astreintes de fin de semaine
<i>Direction des opérations de la direction des services de la navigation aérienne</i>		
Échelon central	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.

¹ Une astreinte de semaine couvre une période de 7 jours sur 7

Echelon central (CDM)	Astreinte opérationnelle	1 astreinte de semaine
CESNAC	Astreinte opérationnelle et technique.	1 astreinte de semaine.
CRNA Est	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique (radar).	2 astreintes de fin de semaine 4 fois par an.
CRNA Sud-Est	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique (antennes avancées).	1 astreinte de fin de semaine et jours fériés.
	Astreinte technique de centrale énergie.	1 astreinte de semaine.
CRNA Sud-Ouest	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique de centrale énergie.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique (radar).	2 astreintes de fin de semaine 4 fois par an.
CRNA Ouest	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique de centrale énergie.	1 astreinte de semaine.
SNA Région parisienne		
CRNA Nord	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique (radar).	2 astreintes de fin de semaine 4 fois par an.
Paris – Charles-de-Gaulle (CDM)	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Paris - Charles-de-Gaulle	Astreinte opérationnelle et technique.	2 astreintes de semaine.
Organisme d'Orly	Astreinte opérationnelle et technique.	2 astreintes de semaine.
Organisme d'Orly	Astreinte technique (antennes avancées, Melun)	2 astreintes de fin de semaine et jours fériés

Organisme d'Orly	Astreinte opérationnelle (aviation générale).	1 astreinte de fin de semaine et de jours fériés.
SNA Nord		
Siège	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
SNA Nord-Est		
Siège	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Aérodrome de Bâle-Mulhouse	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
SNA Ouest		
Siège	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
SNA Centre-Est		
Siège	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Aérodrome de Clermont-Ferrand	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
SNA Sud-Est		
Siège	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Ajaccio	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Bastia	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique (Bastia, Calvi, antennes avancées)	1 astreinte de semaine dans la limite de 12 semaines par an entre le 15 juin et le 15 septembre
SNA Sud		
Siège	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
SNA Sud-Ouest		
Siège	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Siège	Astreinte technique pour la centrale énergie.	2 astreintes de semaine.
SNA Sud – Sud-Est		
Siège	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Montpellier-Méditerranée	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
SNA Antilles-Guyane		
Siège	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Aérodrome de Pointe-à-Pitre - Le Raizet	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Aérodrome de Cayenne-Félix Eboué	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique.	1 astreinte de semaine.

SNA océan Indien		
Siège	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
<i>Service de l'aviation civile de Saint-Pierre-et-Miquelon</i>		
Siège	Astreinte technique de maintenance.	1 astreinte de semaine.
	Astreinte technique de centrale énergie.	1 astreinte de semaine.
<i>Direction de la sécurité de l'aviation civile</i>		
<i>DSAC Nord</i>		
DSAC	Astreinte de contrôle technique d'exploitation.	2 astreintes de semaine.
DSAC	Astreinte de direction.	1 astreinte de semaine.
Région Hauts-de-France (Lille, Calais, Le Touquet et Merville)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
Région Hauts-de-France (Beauvais),	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
Région Ile-de-France	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
<i>DSAC Sud-Ouest</i>		
DSAC	Astreinte de contrôle technique d'exploitation.	1 astreinte de semaine dans la limite de 26 semaines par an.
DSAC (Bordeaux)	Astreinte de direction	1 astreinte de semaine.
Région Nouvelle Aquitaine (Bordeaux)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
Région Nouvelle Aquitaine (Pau)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
Région Nouvelle Aquitaine (Poitiers)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
<i>DSAC Sud</i>		
DSAC	Astreinte de contrôle technique d'exploitation.	1 astreinte de semaine dans la limite de 26 semaines par an.
DSAC	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
DSAC (Toulouse)	Astreinte de direction.	1 astreinte de semaine.

Région Occitanie (Toulouse)	Astreinte accidents.	enquêtes-	1 astreinte de semaine.
Région Occitanie (Montpellier- Méditerranée)	Astreinte accidents.	enquêtes-	1 astreinte de semaine.
<i>DSAC Ouest</i>			
DSAC	Astreinte de contrôle technique d'exploitation.		1 astreinte de semaine dans la limite de 26 semaines par an.
DSAC (Brest et Rennes)	Astreinte de direction.		1 astreinte de semaine.
Région Bretagne (Brest)	Astreinte accidents.	enquêtes-	1 astreinte de semaine.
Région Pays de la Loire (Nantes)	Astreinte accidents.	enquêtes-	1 astreinte de semaine.
Région Centre-Val-de- Loire (Tours)	Astreinte accidents.	enquêtes-	1 astreinte de semaine.
Région Normandie (Deauville, le Havre et Rouen)	Astreinte accidents.	enquêtes-	1 astreinte de semaine.
<i>DSAC Nord-Est</i>			
DSAC	Astreinte de contrôle technique d'exploitation.		1 astreinte de semaine dans la limite de 26 semaines par an
DSAC (Strasbourg)	Astreinte de direction.		1 astreinte de semaine.
Région Bourgogne- Franche-Comté (Dijon)	Astreinte accidents	enquêtes- (Bourgogne- Franche-Comté)	1 astreinte de semaine.
Région Grand-Est (Strasbourg)	Astreinte accidents.	enquêtes-	1 astreinte de semaine.
Région Grand-Est (Metz- Nancy-Lorraine)	Astreinte accidents.	enquêtes-	1 astreinte de semaine.
<i>DSAC Centre-Est</i>			
DSAC	Astreinte de contrôle technique d'exploitation.		1 astreinte de semaine dans la limite de 26 semaines par an.
DSAC (Lyon)	Astreinte de direction.		1 astreinte de semaine.
Région Auvergne-Rhône- Alpes (Lyon)	Astreinte accidents.	enquêtes-	1 astreinte de semaine.
Région Auvergne-Rhône- Alpes (Clermont-Ferrand)	Astreinte accidents.	enquêtes-	1 astreinte de semaine.

<i>DSAC Sud-Est</i>		
DSAC	Astreinte de contrôle technique d'exploitation.	2 astreintes de semaine dans la limite, pour chaque astreinte, de 36 semaines par an.
DSAC (Aix-en-Provence)	Astreinte de direction.	1 astreinte de semaine.
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille-Provence)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Nice-Côte d'Azur)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
Collectivité territoriale Corse (Corse)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
<i>DSAC Antilles-Guyane</i>		
DSAC	Astreinte de contrôle technique d'exploitation.	1 astreinte de semaine dans la limite de 26 semaines par an.
DSAC (Fort-de-France)	Astreinte de direction.	1 astreinte de semaine.
Martinique (Fort-de-France)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
Guadeloupe (Pointe-à-Pitre)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
Guyane (Cayenne)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
<i>DSAC océan Indien</i>		
DSAC	Astreinte de contrôle technique d'exploitation.	1 astreinte de semaine dans la limite de 18 semaines par an.
DSAC (Saint-Denis)	Astreinte de direction.	1 astreinte de semaine.
DSAC (Saint-Denis)	Astreinte enquêtes-accidents.	1 astreinte de semaine.
<i>DSAC et SNA océan Indien</i>		
Dzaoudzi-Pamandzi	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
<i>SEAC Polynésie française</i>		
SEAC	Astreinte de contrôle technique d'exploitation.	1 astreinte de semaine dans la limite de 18 semaines par an.
Tahiti - Faaa	Astreinte de direction (SEAC).	1 astreinte de semaine.

Tahiti - Faaa	Astreinte enquêtes-accidents (Territoire).	1 astreinte de semaine.
Tahiti - Faaa	Astreinte technique de maintenance.	1 astreinte de semaine.
Tahiti - Faaa	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
<i>Service mixte « Direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie »</i>		
Service mixte « DAC/NC »	Astreinte de contrôle technique d'exploitation.	1 astreinte de semaine dans la limite de 18 semaines par an.
Nouméa	Astreinte de direction (Service mixte « DAC/NC »).	1 astreinte de semaine.
Nouméa	Astreinte enquêtes-accidents (Territoire).	1 astreinte de semaine.
Nouméa	Astreinte opérationnelle.	1 astreinte de semaine.
Nouméa	Astreinte technique de centrale énergie	1 astreinte de semaine.
Nouméa- La Tontouta	Astreinte technique de maintenance.	1 astreinte de semaine.
<i>SEAC des îles Wallis-et-Futuna</i>		
SEAC	Astreinte technique.	1 astreinte de semaine.

Article 2

Le directeur général de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Pour la ministre et par délégation :